

## Publications économiques et financières



### Entreprises

N°689 Décembre 2021

# LES DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES ULTRAMARINES

## LÉGÈRE BAISSÉ DES DÉFAILLANCES DANS L'OUTRE-MER AU 3<sup>E</sup> TRIMESTRE

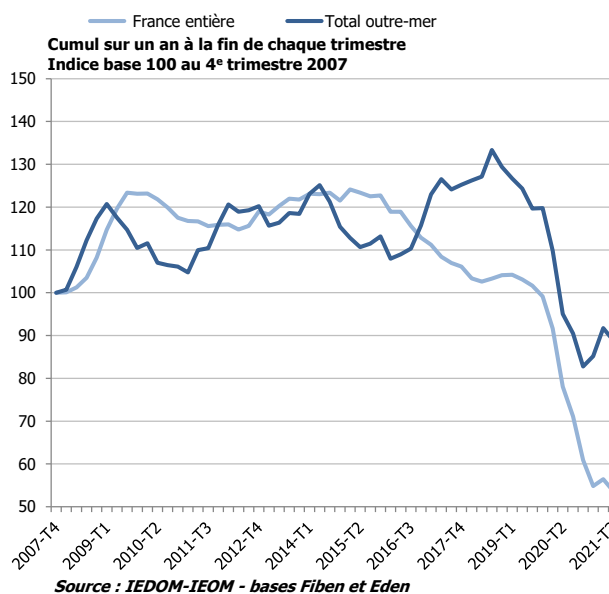
+

Au 3<sup>e</sup> trimestre 2021, le nombre de défaillances cumulé sur un an dans l'Outre-mer s'inscrit en **diminution de 1,9 %** (recul bien moindre que celui de la France entière où il atteint -24,6 %). Si les défaillances se maintiennent à un niveau historiquement bas dans le bassin Antilles-Guyane, elles progressent à La Réunion (+11,6 %) et en Nouvelle-Calédonie (+23,1 %).

Les secteurs les plus touchés par les mesures de restriction liées à la crise sanitaire semblent relativement épargnés : le nombre de défaillances se réduit dans l'hébergement-restauration et le commerce (de respectivement -7,3 % et -10,4 % sur un an). Les **activités de services sont moins bien orientées**, qu'il s'agisse de l'information-communication (+20,0 %), des activités financières (+14,3 %), de l'immobilier (+11,8 %), des services aux entreprises (+3,8 %) ou aux ménages (+16,8 %).

### Défaillances des entreprises ultramarines

Note : chaque point représente le cumul des 12 derniers mois.  
Dernier point : 3<sup>e</sup> trimestre 2021.



L'analyse de l'évolution sur un an du nombre de défaillances à la fin du 3<sup>e</sup> trimestre 2021 revient à inclure dans la période de référence les premiers mois de la crise sanitaire au cours desquels les défaillances ont été particulièrement faibles en raison de la fermeture temporaire des tribunaux de commerce et des mesures modifiant les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation des paiements (dans les Antilles-Guyane et le bassin Océan indien)<sup>1</sup>. La comparaison du nombre de défaillances à la fin des 3<sup>e</sup> trimestres 2021 et 2019 (périodes antérieures à la crise) met en évidence une baisse de 25,8 %, le recul s'observant pour l'ensemble des géographies et des secteurs d'activité. De fait, avec 304 défaillances enregistrées dans l'ensemble des Outre-mer, 2021 se caractérise par le **plus faible nombre de défaillances enregistré au 3<sup>e</sup> trimestre sur les quatre dernières années**.

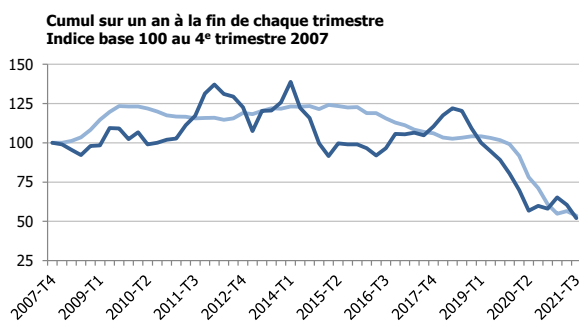
<sup>1</sup> Les données pour l'année 2020 publiées ici reflètent à la fois l'impact qu'a eu la période de confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et les évolutions réglementaires qui accordent temporairement, dans les départements et collectivités d'outre-mer de la zone euro (DCOM), des délais supplémentaires tant pour apprécier l'état de cessation de paiements que pour le déclarer.

## Les défaillances d'entreprises par géographie

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

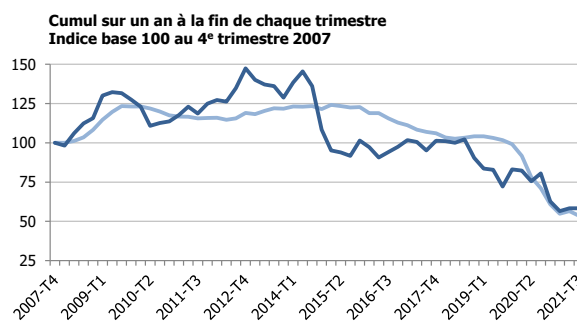
	Cumul sur un an à la fin du trimestre			Données trimestrielles		
	3 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2021	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2021	Variation en %
Guadeloupe	177	154	-13,0 %	55	30	-45,5 %
Martinique	319	231	-27,6 %	55	55	0,0 %
Guyane	47	45	-4,3 %	1	2	+100,0 %
La Réunion	450	502	+11,6 %	118	107	-9,3 %
Nouvelle-Calédonie	295	363	+23,1 %	66	74	+12,1 %
Polynésie française	184	141	-23,4 %	56	35	-37,5 %
<b>Ensemble outre-mer</b>	<b>1 478</b>	<b>1 450</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>352</b>	<b>304</b>	<b>-13,6 %</b>
France entière	36 506	27 518	-24,6 %	6 839	5 370	-21,5 %

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles fin novembre 2021 - Calcul : IEDOM-IEOM



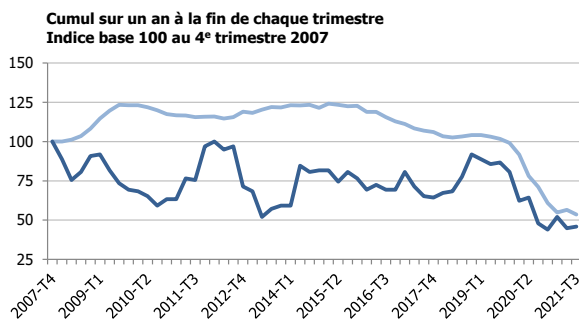
Source : IEDOM - base Fiben

Guadeloupe



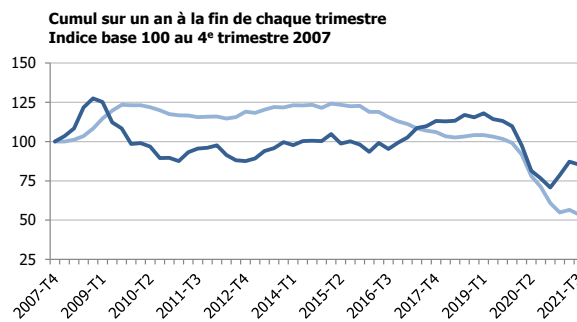
Source : IEDOM - base Fiben

Martinique



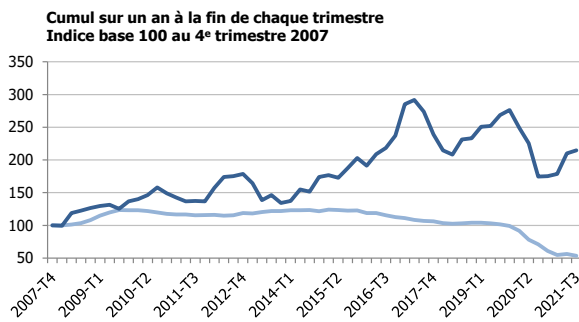
Source : IEDOM - base Fiben

Guyane



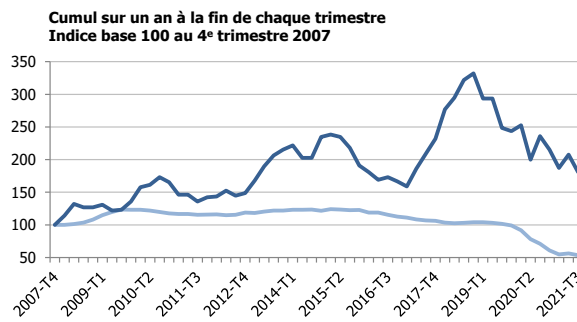
Source : IEDOM - base Fiben

La Réunion



Source : IEDOM - base Eden

Nouvelle-Calédonie



Source : IEDOM - base Eden

Polynésie française

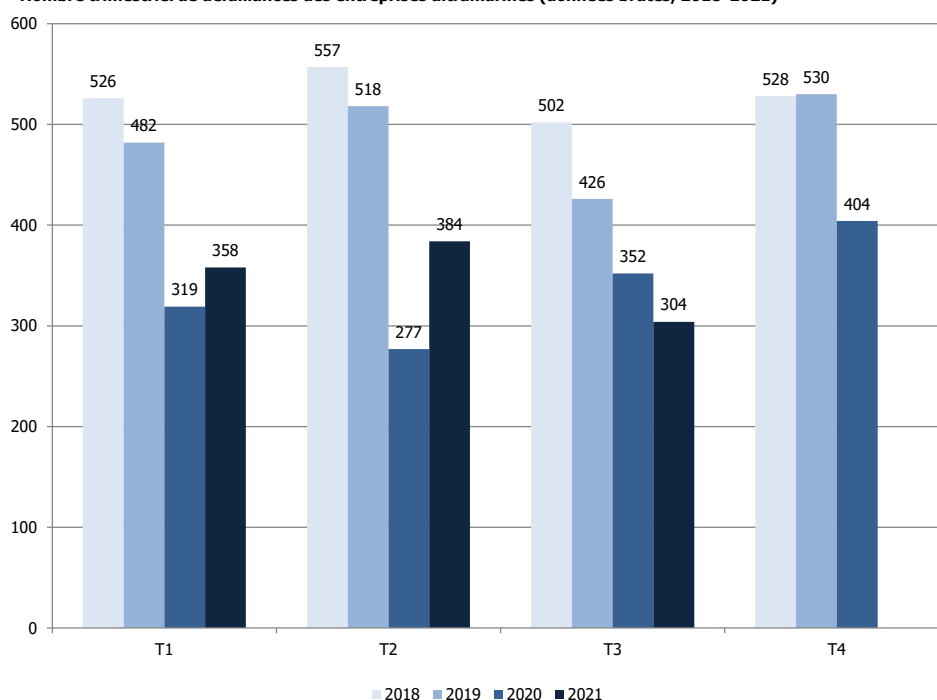
## Les défaillances d'entreprises par secteur d'activité

Défaillances en nombre d'unités légales, variations en %

Secteur d'activité	Ensemble outre-mer						France entière					
	Cumul sur un an			Données trimestrielles			Cumul sur un an			Données trimestrielles		
	3 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2021	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2021	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2021	Variation en %	3 <sup>e</sup> trim. 2020	3 <sup>e</sup> trim. 2021	Variation en %
Agriculture, sylviculture et pêche (AZ)	39	21	-46,2 %	7	4	-42,9 %	1 046	1 082	+3,4 %	209	184	-12,0 %
Industrie (BE)	137	129	-5,8 %	27	30	+11,1 %	2 432	1 808	-25,7 %	441	378	-14,3 %
Construction (FZ)	408	404	-1,0 %	92	85	-7,6 %	7 476	5 827	-22,1 %	1 213	1 142	-5,9 %
Commerce, réparation automobile (G)	317	284	-10,4 %	80	57	-28,8 %	8 083	5 838	-27,8 %	1 521	1 195	-21,4 %
Transports et entreposage (H)	67	67	0,0 %	14	18	+28,6 %	1 479	1 146	-22,5 %	244	243	-0,4 %
Hébergement et restauration (I)	124	115	-7,3 %	31	18	-41,9 %	5 002	2 806	-43,9 %	1 003	532	-47,0 %
Information et communication (JZ)	25	30	+20,0 %	8	6	-25,0 %	979	860	-12,2 %	187	189	+1,1 %
Activités financières et d'assurance (KZ)	21	24	+14,3 %	4	4	0,0 %	803	646	-19,6 %	141	108	-23,4 %
Activités immobilières (LZ)	34	38	+11,8 %	6	8	+33,3 %	1 223	1 254	+2,5 %	264	192	-27,3 %
Conseils et services aux entreprises (MN)	157	163	+3,8 %	45	38	-15,6 %	4 264	3 574	-16,2 %	874	676	-22,7 %
Enseignement, santé, action sociale et services aux ménages (P à S)	143	167	+16,8 %	36	36	0,0 %	3 590	2 604	-27,5 %	726	523	-28,0 %
<b>Ensemble</b>	<b>1 478</b>	<b>1 450</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>352</b>	<b>304</b>	<b>-13,6 %</b>	<b>36 506</b>	<b>27 518</b>	<b>-24,6 %</b>	<b>6 839</b>	<b>5 370</b>	<b>-21,5 %</b>

Source : IEDOM-IEOM – Bases Fiben et EDEN. Données disponibles fin novembre 2021 - Calcul : IEDOM-IEOM

Nombre trimestriel de défaillances des entreprises ultramarines (données brutes, 2018-2021)



### MÉTHODOLOGIE

Les défaillances sont recensées en termes d'unités légales – entités identifiées par un numéro Siren dans les DCOM de la zone euro, le numéro d'inscription au RIDET en Nouvelle-Calédonie et le numéro T.A.H.I.T.I. en Polynésie française – et couvrent les redressements et les liquidations judiciaires. La notion de « défaillance » se distingue de celle de « cessation d'activité » qui correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Une défaillance ne donne pas nécessairement lieu à une cessation d'activité, et *vice versa*.

Une unité légale peut faire l'objet de plusieurs procédures collectives au cours du temps. Quand, suite à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, la liquidation judiciaire est prononcée à l'issue de la période d'observation, une seule défaillance est comptabilisée. En revanche, on considère que lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, ce plan clôturera la procédure initiale de redressement. La liquidation ou le second redressement sont donc comptabilisés comme une nouvelle ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Les défaillances des sociétés en nom collectif (SNC) de défiscalisation consécutives à la défaillance de leur maison-mère sont neutralisées afin d'éviter de compter plusieurs fois la même procédure.

Toutes les publications de l'IEDOM et de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur les sites [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr) et [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS – Responsable de la rédaction : M. RANDRIAMISAINA

Rédaction : B. TERRIEN

Éditeur : IEDOM-IEOM